

27 avril 2010 06h00 | Par **Jean-Claude Rigault**

L'association Migado défend la vie des marais



Au portes à flot d'Arcins, la mise en place d'un filet servira à faire des relevés sur la migration des poissons. PHOTO J.-C. R.

Les marais de l'estuaire, tel que le marais d'Arcins, représentent des surfaces très importantes pour les espèces piscicoles. Or, jusqu'à présent, les juvéniles d'espèces vivant dans l'estuaire, tels que les soles, les gobies, des migrateurs amphihalins comme les flets, les mullets, les civelles, ne peuvent accéder à ces secteurs. En effet, les ouvrages de protection à la mer se ferment rapidement avec la marée montante et empêchent ces poissons de venir dans les marais, grandir et se protéger.

L'association Migado (Association pour la gestion et la restauration des poissons migrateurs dans le bassin Garonne Dordogne), à la suite de nombreux suivis, a constaté que seulement 9,2 % de la surface en eau de ces secteurs sont facilement accessibles.

Des solutions en vue

Le président du Syndicat mixte du bassin-versant des Jalles de Castelnau et Cartillon, Claude Ganelon, aidé par Claude Barraud (ASA des marais) et Romain Creiser, technicien rivière, a émis la volonté de tester des systèmes de gestion pour redonner vie au marais.

Vanessa Lauronce, chargée de mission à l'association Migado, raconte : « Sur la base d'études hydrauliques réalisées par l'association, des cales en bois ont été installées en janvier 2009 au niveau des portes à flot, afin d'empêcher leur fermeture complète et ainsi augmenter la fenêtre de migration. En parallèle, les nombreux suivis mis en place par l'association ont permis de valider les modèles hydrauliques et confirmer que le volume d'eau pénétrant lors de la marée montante, n'entraîne pas d'inondation des secteurs en amont. »

Comprendre la migration

Selon Vanessa Lauronce, « des pêches au filet au niveau des ouvrages ont permis de comprendre plus précisément la migration des différentes espèces et de mettre en évidence la forte diversité piscicole entrant dans le marais, des espèces d'eau douce (chevesne, perches, brèmes...), des espèces d'estuaire ou marines (soles, bars...), et des migrateurs amphihalins (civelles, mullets, flets, lamproies fluviatiles). Elles devraient être confirmées par des pêches électriques qui auront lieu en amont »

Ces suivis et études sont financés par l'Agence de l'eau Adour Garonne, l'Europe (fonds Feder Aquitaine) et le Conseil général de la Gironde.

© www.sudouest.com 2010